



COMPTE RENDU

Comité Technique de Réseau Service de l'Infrastructure de la Défense (CTR/SID)

Le deuxième Comité Technique de Réseau du SID s'est tenu jeudi 15 octobre 2015, de 9 h 45 à 18 h, dans les locaux du CETID à Versailles.

Le CTR était présidé par le GBR Olivier **Charnin**, Directeur central adjoint.

En Introduction, le Directeur Central adjoint a rappelé que les attentats du début d'année 2015 avaient un impact sur le service, notamment sur les 7 000 hommes et femmes engagés dans l'opération « sentinelle » ce qui a eu pour effet d'augmenter les besoins en logements.

L'allègement de la déflation dans l'Armée de Terre de 66 000 à 77 000 personnels a également un impact sur le service lié aux infrastructures nécessaires (11 000 soldats supplémentaires, donc des logements à construire ou aménager).

Le vol au dépôt de munitions de Miramas en juillet a également des répercussions sur les obligations faites au service en matière de sécurisation des sites.

Dans sa déclaration liminaire **Force Ouvrière a tenu à rappeler qu'elle ne participerait pas à des multilatérales** qui pourraient s'apparenter à des CTR "Canada-Dry".

Si certaines organisations syndicales monopolisent la parole à travers une DL qui n'en finit pas, **Force Ouvrière** préfère axer ses demandes lors des débats.

La réunion a commencé par le 1^{er} point à l'ordre du jour à savoir : L'approbation du PV du précédent CTR.

OPEX

La participation du SID s'élève à 60 personnes plus 25 autres pour des séjours de courtes durées.

Les gens partent, le travail reste pour les autres, difficulté pour les établissements.

POINT EFFECTIFS

L'administration nous a indiqué avoir recours aux contractuels pour pallier le manque de candidature sur les postes vacants et se félicite d'avoir obtenu l'ouverture de concours TSEF et IEF.

Toutefois, elle espère avoir gain de cause pour l'ouverture de postes au concours administratif dans les catégories C et B. En ce qui concerne les ouvriers de l'état, le SID a fait la demande d'autorisation de

recrutement à la DRH/MD, mais pas de retour à ce jour.

Les postes de contractuels A administratifs – B – C ne peuvent être contractualisés que pour une durée d'un an (renouvelable 1 fois). Seuls les postes de catégorie A technique peuvent être contractualisés pour une période de trois ans.

L'administration précise que lorsqu'on procède au recrutement d'un contractuel, le poste reste ouvert à la BNE, sauf pour les postes à 3 ans.

L'administration fait paraître des annonces sur la revue du Moniteur après un délai légal sur la BNE, sans réponse....

Force Ouvrière demande l'ouverture de postes aux concours.

Il existe des autorisations d'embauche d'ouvriers d'état pour 2015, qu'attend le SID pour y recourir ?

Avec le transfert des régies était associé un mandat de déflation d'effectif au titre de l'infra.

Le RH n'est pas renforcé, ce qui met le personnel en situation de RPS.

✚ RESTRUCTURATIONS

Pour les établissements restructurés, les agents ont besoin de connaître leur perspective d'avenir. Les postes vacants doivent être proposés en priorité aux agents restructurés, le recours au 4139-2 peut être envisagé dans la mesure où il ne se fait pas au détriment du personnel restructuré.

Aucune perspective de carrières pour les agents n'est proposée par le SID.

. Déflation : montée en puissance

. Densification : liée à l'opération Sentinelle (7 000 hommes en IDF – conditions d'hébergements supplémentaires à mettre en place).

. L'allègement de déflation va servir à payer la redevance Balard du SID.

Il reste un peu moins de 500 postes à dé-flatter pour honorer la facture du SID dont 153 en 2016.

. Départ à la retraite : 186 postes (dont 117 «retraite» – 35 IDV – 12 «Amiante» – 22 contrats non renouvelés - décès).

Commentaire Force Ouvrière

Force Ouvrière note que le plafond des effectifs autorisés par La LPM est dépassé pour les personnels militaires 2 491 pour 2 442 autorisés, ce qui n'est pas le cas pour les personnels civils 4 374 pour 4 503 autorisés, soit un total de 6 865 personnels. Le recours aux contractuels démontre que le besoin est présent, ce n'est pas une solution pérenne, l'ouverture de concours administratifs est absolument nécessaire.

En ce qui concerne l'embauche d'ouvriers d'état, la DRH/MD disposait de 57 postes à pourvoir au 1^{er} juillet sur les 94 autorisés en 2015. Seules, quelques professions sont autorisées à l'embauche d'ouvriers de l'état (diéséliste, frigoriste, mécanicien aéronautique, pyrotechnicien...).

Force Ouvrière rappelle que la DRH/MD et le SID sont sous la même tutelle du SGA, il ne faut pas se satisfaire d'une non-réponse, il faut aller chercher les postes.

Force Ouvrière a demandé une meilleure répartition des postes entre civils et militaires notamment les postes d'encadrement des ESID et USID.

Nous avons noté, au cours de la réunion, que la plupart des directeurs d'ESID se plaignaient comme les OS du manque d'effectif au regard des missions qui nous sont demandées. Il semble que seuls certains USID venant de l'ex réseau TM ont des chefs civils...*tradition quand tu nous tiens!!!*

✚ NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE

L'administration a présenté la liste des textes régissant la NBI, ainsi que les points attribués par établissement. Pas de NBI au sein du SGA.

Il faut un arrêté précis sur les postes attribués.

Commentaire Force Ouvrière

Force Ouvrière a rappelé que la NBI était directement liée aux postes à responsabilité ; encore faut-il qu'ils soient attribués aux personnels civils.

Il faudrait un tableau, une architecture de chaque établissement, combien de civils, combien de militaires.

Nous regrettons l'absence du tableau des points NBI attribués aux personnels militaires, même s'ils n'obéissent pas aux mêmes règles...

✚ RIFSEEP

Force Ouvrière a dénoncé une usine à gaz doublée d'une escroquerie car il n'y avait pas plus d'argent sur la table qu'avec le précédent système.

Un état doit être mis à jour pour fin octobre 2015. Etude par la DRHMD qui sollicite les employeurs pour proposer un classement des fonctions dans les groupes supérieurs

✚ IEF

Un bilan du parcours des promus IEF 2007/2011 est en cours pour appréciation, notamment en vue de relancer la démarche au sein du SID et de renforcer le corps des IEF.

. Postes de CTD : l'objectif de la DCSID est de doubler le nombre de postes rapidement.

Remarque : L'accès des personnels aux catégories supérieures est une revendication forte de **Force Ouvrière** et doit être entretenue par l'Administration. Cependant l'Administration doit veiller à ce que les postes libérés à ces occasions soient réaffectés le plus rapidement possible afin que le personnel en poste ne souffre pas d'une augmentation de sa charge de travail.

✚ **ASTREINTES**

Le constat est que la réglementation actuelle ne convient pas aux différentes situations rencontrées au regard des besoins spécifiques du service. Pour l'heure, chaque ESID s'adapte.

Force Ouvrière a demandé que soit précisé le mode de récupération lorsqu'un agent est d'astreinte un jour RTT employeur car cela n'apparaissait pas dans le tableau présenté en réunion.

✚ **COMMUNICATION DE SERVICE – INFRA-COM -**

Le personnel civil n'est pas suffisamment mis en avant dans la communication du SID.

Il est demandé que les civils qui participent, rédigent, passent le contrat, soient à l'inauguration et sur la photo (et pas que les IMI).

L'affichage médiatique doit également mettre en valeur le personnel civil.

- **Transfert des régies marine** : avancement au 01/01/2016, mais l'administration n'est pas très loquace sur le transfert des régies FOST.
- **Projet 2020**
Comme d'autres services et directions, le SID a son projet élaboré avec les différents corps d'armées. Cela passera par la mesure M11 qui consiste à une déflation de 15 % d'effectifs au regard des priorités du SID, une externalisation accrue, une réflexion sur les USID/NG.
- **Autres axes d'études** :
 - Recensement du vivier – quantitatif par domaine personnes civiles et militaires ;

- Dispersion géographique ; départ ; perte de compétences... ;
- Domaine à renforcer : RH de proximité ;
- Achats : repyramider cette fonction pour le service ; renforcer les compétences ;
- Finances : dématérialisation – paiement à 20 jours pour les factures pour 2017 ;
- Evaluer les besoins futurs ;
- USID NG : bilan prévu fin 2015 ;
- Projet de création d'un SAI type (repyramider cette fonction pour le service – stabilisation de l'effectif-enjeu performant des achats, renforcer les compétences, actuellement 45 % de catégorie C qui ne seront remplacés que par des B et A ;
- Rationalisation des marchés – réduction du nombre de MAPA ;
- DAF création d'un service exécutant unique (c'est la dématérialisation des factures, objectif : 20 jours pour mise en paiement en 2017).
- Lors de la création du SID le ratio devait être de 25/75 (civils/militaires).
- Actuellement, il se situe aux alentours de 35/65 (sur certains établissements comme **Lyon**, il est proche de 50 /50).

Explications de la DCSID :

LE RATIO 25/75 n'est plus d'actualité (supprimé, pas de nouveau ratio).

Les OPEX consomment du personnel militaire, le SID doit conserver une capacité de projection de PM.

✚ **CHSCT**

En l'absence de CHSCT de réseau, le SID a la volonté d'adosser un GT au CTR comme le prévoit la réglementation afin d'avoir une vision globale des risques.

Sa création sera proposée au vote lors du prochain CTR.

Force Ouvrière a rappelé qu'elle ne voyait pas l'intérêt de ce GT car redondant avec l'ensemble des CHSCT existants, de plus le risque s'évalue au plus près de l'agent pas au niveau central.

✚ **Risque Psycho-Sociaux (RPS)**

La démarche est balbutiante, la DCSID doit harmoniser la manière dont les RPS doivent être traités au sein de chaque ESID/USID.

Chaque directeur d'ESID a présenté un point d'état pour son établissement, mais faute d'une démarche identique pour chaque établissement, il est difficile de se faire une idée précise et exhaustive des RPS au SID. Il faut remarquer que certains directeurs ont présenté des états détaillés, cependant le résultat reste inabouti.

Si certains directeurs ont joué le jeu, d'autres minimisent la situation qui pourrait devenir explosive avec les prochaines réductions d'effectifs.

ARRÊTÉ D'ORGANISATION DU SID

En cours de validation. Deux étapes ont été franchies, celles du SGA et du cabinet du MINDEF.

CONCLUSION DE L'ADMINISTRATION

Un service sous contrainte, atteinte du seuil, effectif en décroissance.

Conservation des capacités en s'appuyant sur les départs naturels.

Appel à la contractualisation par obligation.

Les dernières ouvertures aux concours ont été bénéfiques, il faut ouvrir de nouveaux postes.

Les inquiétudes RH avancées par les syndicats sont partagées par la direction....

Conclusion

Un deuxième CTR dense par le nombre des sujets abordés.

Des points de convergence entre les directeurs d'ESID et les OS, notamment sur le manque d'effectifs au regard des missions à assurer.

Le volet RPS aurait pu faire l'objet d'une synthèse tout en remettant un rapport détaillé aux participants ce qui aurait libéré du temps pour développer d'autres sujets.

Le Prochain CTR aura lieu le jeudi 7 Avril 2016.

Paris, le 4 Novembre 2015



web





DECLARATION LIMINAIRE

Comité Technique Réseau

Service de l'Infrastructure de la Défense (SID)

Monsieur le Directeur Central, Mesdames, Messieurs,

Ce deuxième CTR est l'occasion pour Force Ouvrière de rappeler que notre organisation syndicale ne participera pas à des multilatérales qui pourraient s'apparenter à un CTR Canada Dry.

A la lecture des documents qui nous ont été envoyés, en termes d'effectifs, le compte n'y est pas. Le plafond du personnel militaire est dépassé, les effectifs autorisés ne sont pas atteints. Absence de plan de recrutement pour les catégories C et B administratifs, absence de recrutement d'ouvriers d'état malgré la possibilité offerte au SID d'embaucher des ouvriers sur les professions de frigoristes et diésélistes. Est-ce que la Direction Centrale a fait des demandes en ce sens ?

Force Ouvrière demande une planification des concours pour les cinq prochaines années.

Lors du dernier CTR, il était prévu d'embaucher un référent PRODEF par ESID. Qu'en est-il aujourd'hui au regard du plan de recrutement en ce domaine limité à 4 ?

L'effectif est bien entendu insuffisant notamment pour assurer le suivi des travaux, faut-il faire confiance aux entreprises citoyennes dans ce domaine ?

Restructurations : les agents en poste à l'USID de Dijon ont besoin de connaître leur perspective d'avenir. Il faudrait que le SID laisse partir les agents qui le souhaitent dès maintenant. Le fait que le SID n'ait toujours pas déterminé quels postes seront maintenus devient critique pour les agents dont le conjoint travaille pour un autre établissement du MINDEF sur Dijon.

Le manque de personnel a desservi la mise en place des outils métiers (pas toujours aboutis) car il a fallu rapidement remplir des bases de données pour respecter des délais annoncés sans vérifier la qualité du contenu (Sygap, Chorus, Cosi, GTP, ...).

Les postes ouverts dans la catégorie A : le SID propose l'avancement et le poste futur...

Par exemple, M. Johannes, proposé par le SID en 2014, se voit proposer un poste à 180 km de son lieu de résidence.

Pour toute proposition d'avancement au choix, FO demande également au moins une proposition de poste dans la zone de résidence du promu.

Les événements de janvier dernier ont une répercussion dans l'accompagnement des entreprises sur certains sites sensibles. De fait, certaines entités imposent une présence systématique du personnel SID auprès des entreprises. Au vu du manque d'effectif et des charges de chacun, est-il raisonnable de déléguer du personnel à ces missions ? Jusqu'à quand le SID aura-t-il les moyens de mobiliser du personnel à cette tâche ?

Les régies «casernement» sont en voie d'extinction, une grande interrogation subsiste sur les régies opérationnelles. Aucun recrutement d'ouvriers d'état, en particulier, n'est connu à ce jour.

Qu'en est-il du transfert des régies «marine» (notamment la FOST) ?

.../...

Monsieur le Directeur, la déflation de 98 personnels civils et de 55 personnels militaires, ne va pas dans le sens d'un rééquilibrage civils–militaires. 2015 a été une année de transition, nous attendons de 2016 des actes forts en matière de responsabilités confiées au personnel civil. Pas en 2017 lorsque vous ne serez plus là. La civilianisation des postes doit progresser.

A ce rythme-là le SID 2020 ne sera plus qu'un service à faire faire et aura perdu sa capacité d'exécution et sa raison d'exister. La suite est bien connue, un rapport de la cour des comptes qui sera suivi d'une mise en délégation de service public à des entreprises privées. On appellera ça le SID Vain Vain.

Nous ne voyons pas évoluer les choses très vite. Les dossiers stagnent, il manque un esprit positif pour porter le personnel civil. Le SID se dégrade, il se recroqueville sur lui-même. Le dialogue social se réduit au CTR. Il est nécessaire de rétablir des échanges au niveau local et régional.

C'est votre enjeu, votre combat aussi.

Merci de votre attention

PARIS, le 15 Octobre 2015